



La valorisation et les transferts technologiques au CNRS

Ronan STEPHAN

Directeur de la Délégation aux Entreprises,
CNRS

Une des missions phares du CNRS est la valorisation des résultats de ses recherches. La valorisation des résultats de la recherche consiste en particulier dans le transfert des technologies issues de travaux de recherche vers l'industrie.

La Délégation Aux Entreprises (DAE) met à disposition auprès des unités de recherche les outils et les compétences nécessaires pour bien remplir cette mission.

Elle s'appuie sur les délégations régionales du CNRS et sur leurs Services de Partenariat et Valorisation, et agit en relation avec la société "France Innovation Scientifique et Transfert", FIST, créée en 1992 par le CNRS et l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche (ANVAR) pour le conseil en gestion de la propriété intellectuelle [1].

En collaboration avec la Délégation Aux Entreprises, les Services du Partenariat et de la Valorisation (SPV) du CNRS en région accompagnent les chercheurs dans leur démarche de valorisation et de transfert des connaissances pour la détection et l'évaluation du potentiel économique des inventions et des savoirs issus des laboratoires. Ils identifient des projets de valorisation et ciblent les innovations en germe les plus prometteuses en y apportant des soutiens au transfert.

La décision de protéger des résultats et de soutenir un projet de transfert est prise par un Comité (le Comité des Engagements) qui évalue les projets selon des critères technico-économiques, scientifiques, et de cohérence avec les orientations stratégiques du CNRS.

Les Services des Partenariats et de la Valorisation assistent aussi les laboratoires dans leurs relations contractuelles avec

leurs partenaires économiques, et assurent le lien avec l'échelon national du CNRS.

Dans le cadre de la collaboration entre la Délégation Aux Entreprises et les Services du Partenariat et Valorisation, 2350 inventions ont été analysées depuis 1992, 2500 contacts dans le monde industriel ont été répertoriés dans une base de données internationale, plus de 700 accords de transfert ont été négociés et rédigés. 9000 demandes de brevets nationaux et internationaux ont été déposés en liaison avec des cabinets de conseil en propriété industrielle, 60 jeunes pousses (start-up) ont été accompagnées.

Tous ces acteurs peuvent accompagner les étudiants pour construire un projet de thèse en partenariat entre le CNRS et une entreprise. Les thèses cofinancées et les Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE) sont pour le CNRS un lien privilégié entre les laboratoires et le tissu socio-économique. Elles contribuent à la transformation de la science et de la technologie en croissance et en emploi, objectifs majeurs de la Loi sur l'Innovation et la Recherche du 12 juillet 1999 et de l'économie compétitive fondée sur la connaissance prônée par la Commission Européenne.

Par ailleurs un répertoire des compétences a été créé par la DAE pour faire connaître l'offre des compétences des laboratoires afin d'accroître la visibilité du potentiel de recherche disponible au CNRS et favoriser le rapprochement recherche/industrie.

Pour en savoir plus : <http://hydre.auteuil.cnrs-dir.fr/dae/fait-setchiffres2003> - <http://www.cnrs.fr>, rubrique valorisation.

[1] Fist : www.frinnov.fr